

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BREPIN, Maire.

Étaient présents : LENOBLE A., ENOUF Y, BESNARD J., LECHAT M-F., GUILBERT N., HENTRY M., BRUNET G. (arrivé après le vote de la 2^{ème} délibération), MADELAINE B., MERCIER P., FERRÉ N., HELLOCO C., MARTIN J., CATHERINE J., HEUDIER M., GALODE G.

Était absente représentée : QUEUDEVILLE M. pouvoir à GALODE G

Étaient absents : LEMIEUX S., DESRUES B.

Secrétaire de séance : Yanick ENOUF

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de conseil
- Vote du compte financier unique 2025 du budget assainissement
- Constat des résultats du budget assainissement avant intégration au budget principal
- Vote des subventions
- Vote du compte financier unique 2025 du budget principal
- Affectation du résultat 2025 du budget principal
- Vote du budget 2026 du budget principal

* Informations et questions diverses

Délibération 2026-05-01 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'au cours de la dernière séance du 30 mars 2026 nous avons omis de voter formellement sur la composition des commissions et sur les représentations aux instances supra-communales. Il propose que nous formalisions ce point.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2026-05-02 : Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le procès-verbal du 30 mars 2026 fait apparaître des observations.

Compléter le PV avec le montant brut des rémunérations des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver sous cette réserve** le procès-verbal du conseil municipal du 30/03/2026

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstentions : 0

➤ Arrivée de Gille BRUNET

Délibération 2026-05-03 : Compte financier unique 2025 du budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 13/07/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Dialan-sur-Chaîne

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CFU 2025	Résultat reporté n-1	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat exerc. 2025	Résultats cumulés
Exploitation	62 498,33 €	22 953,51 €	13 585,76 €	9 367,75 €	71 866,08 €
Investissement	- 1 029,90 €	3 744,90 €	3 850,36 €	- 105,46 €	- 1 135,36 €
Total	61 468,43 €	26 698,41 €	17 436,12 €	9 262,29 €	70 730,72 €

Monsieur le maire ne prend pas part au vote,

Considérant les éléments susvisés ; APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune de Dialan-sur-Chaîne
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2026-05-04 : Constat du résultat du budget assainissement

La compétence assainissement collectif a été transférée à la communauté de commune au 1^{er} janvier dernier. A cette date le budget annexe communal est clos. Le transfert des résultats de ce budget annexe va donc devoir transiter comptablement par le budget général.

Le conseil d'administration, constatant que le CFU présente :

REPORTS

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2024 : -1 029,90 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2024 : 61 468,43 €

SOLDE D'EXECUTION

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : 105,46 €

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 9 367,75 €

RESTE A REALISER

En fonctionnement et En Investissement : 0 €

Décide de constater ce résultat comme suit :

Constat du résultat 2025 au budget 2026 :

Compte 001 des dépenses d'investissement du budget général 2026 : 1 135,36 €

Compte 002 des recettes de fonctionnement du budget général 2026 : 71 866,08 €

Pour : 15+1

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2026-05-05 : Vote des subventions

ADMR	400,00 €
La Quadrille	300,00 €
Les Aînés	300,00 €
LVPB	300,00 €
Association familiale	300,00 €
Cinéma Paradisio	100,00 €
Les Ursins du Mesnil	En sommeil
Les Amis de Dialan	300,00 €
Croix Rouge (Aunay)	300,00 €
SPA	100,00 €
Comité des fêtes (Les Zoufs)	300,00 €
APAEI	300,00 €
Patachat	1 000,00 €
MFR Malto	100,00 €
Secours catholique VB	300,00 €
APF France Handicap	-
Restos du Cœur	-
Ligue contre le cancer	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer aux structures ci-dessus les subventions indiquées.

Pour : 15+1

Contre :

Abstentions

Délibération 2026-05-06 : Vote du compte financier unique 2025 du budget principal

Monsieur le maire présente le bilan de l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération 13/07/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Dialan-sur-Chaîne

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CFU 2024	Dialan-sur-Chaîne					
	Résultat n-1	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat exerc. 2025	Résultats cumulés	Affectations du résultat
Fonctionnement	934 362,76 €	705 298,02 €	521 590,16 €	183 707,86 €	1 118 070,62 €	1 034 366,31 €
Investissement	- 32 703,50 €	305 755,85 €	317 421,85 €	- 11 666,00 €	- 44 369,50 €	83 704,31 €
Total		1 011 053,87 €	839 012,01 €	172 041,86 €	1 073 701,12 €	
			RAR	- 39 334,81 €		

Monsieur le maire ne prend pas part au vote,

Considérant les éléments susvisés ; APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Dialan-sur-Chaîne
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2026-05-07 : Affectation du résultat 2025 du budget principal

REPORTS

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2024 :	32 703,50 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2024 :	934 362,76 €

SOLDE D'EXECUTION

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de :	-11 666,00 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	183 707,86 €

RESTE A REALISER

En dépense d'investissement :	39 334,81 €
En recette d'investissement :	0 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation du résultat 2025 au budget 2026 :

Compte 1068	83 704,31 €
Compte R002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté :	1 034 366,31 €
Compte 001 des dépenses d'investissement du budget général 2026 :	1 135,36 €
Compte 002 des recettes de fonctionnement du budget général 2026 :	71 866,08 €

Pour : 15+1

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2026-05-08 : Vote du budget 2026 du budget principal

Fongibilité entre chapitres fixée à 0% en investissement et en fonctionnement

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le Budget Principal 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

en fonctionnement à la somme de :	1 684 000,00 euros
en investissement à la somme de :	693 000,00 euros

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1+1

Délibération 2026-05-09 : Positionnement dans les différentes commissions

Gardiennage des églises	Mme Belhache	Jacques Besnard
Commission électorale	(3 personnes de la liste principale) LECHAT Marie-Françoise GUILBERT Nicole HENTRY Marie	(2 personnes de la 2 ^{ème} liste) GALODE Gérard DESRUES Brigitte
Commissions communales - Personnel / Budget - Suivi travaux en régie / matériel / Salles communales - Scolaire et péri-scolaire - Bâtiments - Routes / réseaux / cimetières / incendie - Cadre de vie / Associations / communication - Urbanisme	Bureau, + demande Gérard Galodé <u>Yanick Enouf</u> , Jacques Besnard, Bertrand Madelaine <u>Nathalie Ferré</u> , Mélentine Heudier, Brigitte Desrues, Christophe Helloco, Julie Catherine <u>Christophe Helloco</u> , Patrice Mercier, Joachim Martin, Angélique Lenoble, Gilles Brunet <u>Jacques Besnard</u> , Bertrand Madelaine, Angélique Lenoble <u>Angélique Lenoble</u> , Marie Françoise Lechat, Nicole Guilbert, Christophe Helloco , Yanick Enouf, Marie Hentry, Julie Catherine J-Y Brecin, Gérard Galodé, Brigitte Desrues	
Commissions PBI - Dev. Economique - Environnement - Assainissement - Urbanisme - Technique - Cadre de vie - Culture - Déchets / Recyclables - Enfance / Jeunesse	Nathalie Ferré Gérard Galodé	

Désignation des délégués aux organismes extérieurs

	Titulaires	Suppléants
SEBV	Yanick Enouf	
SAEPB	Jean-Yves Brecin Marie Françoise Lechat	Christophe Helloco Nicole Guilbert
SDEC	Patrice Mercier Jacques Besnard	
ENEDIS	Patrice Mercier	
Défense	Christophe Helloco	
CNAS	Angélique Lenoble	
Fredon	Yanick Enouf	
Bois & forêts	Joachim Martin	
CCID	Nicole Guilbert Bertrand Madelaine Gérard Galodé Christophe Helloco Joffrey Duchemin Julien Cazard Michel Wintz Françoise Villière Bernard Drouin Jacques Bures Bernard Marie Bernard Lecot	BAZIN Jean-Luc PROU Béatrice BLAVETTE Dimitri LEFRANCOIS Sébastien TILLARD Philippe BRUNET Gilles MARIE Daniel HENTRY Marie BOUTRY Pascal RAULD Philippe LEMIEUX Jérémie CAER Bruno

Pour : 15+1

Contre :

Abstentions :

Informations et Question diverses

La prochaine séance est fixée au : 27/04/26 à Jurques
11/05 à Mesnil

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h30